

TRAILS DE BOZEL MONT JOVET 2017

REGLEMENT

1. Organisation

Les Trails de Bozel Mont Jovet 2017 sont organisés conjointement par l'Office du tourisme de Bozel, SiBo Conseil et AS2Pic. Cette troisième édition se déroulera le weekend des 17 et 18 juin 2017.

2. Parcours & catégories

- Les courses enfants ;
- La Marche gourmande : 10km, 500m D+ ;
- Trail des hameaux de Bozel : 10km, 500m D+ ;
- Trail Bozelain : 19km, 1450m D+ ;
- Trail des crêtes du Mont Jovet : 30km, 2200m D+ ;
- Grand Tour du Mont-Jovet : 38km, 2700m D+.

3. Licence ou certificat médical

Pour les courses enfants

Pas de certificat médical nécessaire, mais les participants des courses enfants seront tenus de fournir une **AUTORISATION PARENTALE**.

Pour la Marche Gourmande

Pas de certificat médical nécessaire. Les participant(e)s de moins de 16 ans devront être accompagné(e)s d'une personne majeure.

Pour les Trails :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- ✓ Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou du Pass'Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ✓ Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742> , sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ✓ Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ✓ Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

- ✓ Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical

4. Inscriptions

COURSE	DISTANCE	CATEGORIE	TARIFS
COURSE ENFANT			GRATUIT
MARCHE GOURMANDE	6KM	Tout public / limité à 75 participants	10€ (15€ à partir du 1 ^{er} juin)
TRAIL DES HAMEAUX DE BOZEL	10KM	A partir de Cadet (2001 et avant)	10€ (15€ à partir du 1 ^{er} juin)
TRAIL BOZELAIN	19KM	A partir de Junior (1999 et avant)	15€ (20€ à partir du 1 ^{er} juin)
TRAIL DES CRÊTES DU MONT-JOVET	30KM	A partir d'Espoir (1997 et avant)	30€ (35€ à partir du 1 ^{er} juin)
GRAND TOUR DU MONT-JOVET	38KM	A partir d'Espoir (1997 et avant)	35€ (40€ à partir du 1 ^{er} juin)

- Les inscriptions pour les épreuves (hors course enfant) comprennent le droit d'inscription + le t-shirt souvenir pour les 500 premiers inscrits.
- Pour le Trail des crêtes du Mont-Jovet + Le Grand Tour du Mont-Jovet, un ticket repas d'une valeur de 10€ valable dans les restaurants de Bozel, est inclus dans l'inscription.
- Inscription au Trail des Hameaux de Bozel à 5€ si inscription pour une course du dimanche.

5. Remise des dossards et départ

Attention : si places disponibles, fin des inscriptions 30min avant le départ de chaque course.

COURSE	JOUR	HEURE & LIEU DEPART	HORAIRES RETRAIT DES DOSSARDS
COURSE ENFANT	Samedi 17/06	11h00 Plan d'eau de Bozel	Samedi 17/06 de 10h à 10h45
MARCHE GOURMANDE	Samedi 17/06	16h00 Villemartin (navette depuis Bozel)	Samedi 17/06 de 14h30 à 15h30
TRAIL DES HAMEAUX DE BOZEL	Samedi 17/06	18h00 Place de la Mairie	Samedi 17/06 de 14h30 à 17h30
TRAIL BOZELAIN	Dimanche 18/06	9h00 Place de la Mairie	Samedi 17/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 18/06 de 6h45 à 8h30
TRAIL DES CRÊTES DU MONT-JOVET	Dimanche 18/06	8h00 Place de la Mairie	Samedi 17/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 18/06 de 6h45 à 7h30
GRAND TOUR DU MONT-JOVET	Dimanche 18/06	8h00 Place de la Mairie	Samedi 17/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 18/06 de 6h45 à 7h30

6. Equipement obligatoire

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant :

Une réserve en eau (0,5L minimum), une veste anti-pluie (en fonction des conditions météo) ou coupe-vent, barres ou gels énergétiques, sifflet, couverture de survie, téléphone portable.

Il est également conseillé : casquette, lunette de soleil, crème solaire...

Des vérifications pourront être effectués par les organisateurs, le concurrent s'engage donc posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

Pour la marche, pas de matériel obligatoire, si ce n'est d'avoir une tenue adaptée à une activité sportive.

7. Sécurité

Pour le Trail Bozelain, le Trail des crêtes du Mont-Jovet et le Grand Tour du Mont-Jovet des équipes de secours seront positionnées : dans l'aire d'arrivée, à La Cour et au Refuge du Mont-Jovet.

Pour le Trail des hameaux de Bozel, il y aura une équipe de secours mobile sur le parcours, et une équipe de secours dans l'aire d'arrivée.

Ces postes seront en liaison radio avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

8. Ravitaillements

Composition des ravitaillements :

- Liquide : soda, eau gazeuse et plate, boisson énergétique
- Solide : assortiments salés (saucisson, fromage, crackers salés...), sucrés (chocolat, barre de céréales, pain d'épices...) et fruits (pommes, bananes...)

Nombre et lieux de ravitaillement :

- Trail des hameaux de Bozel : 2 ravitaillements
 - o Km 4 : Villemartin
 - o Km 7 : Tincave
- Trail Bozelain : 1 ravitaillement
 - o Km 9 : Bois de Tincave
- Trail des crêtes du Mont-Jovet : 2 ravitaillements
 - o Km 9 : Bois de Tincave
 - o Km 20 : Refuge du Mont Jovet
- Grand Tour du Mont-Jovet : 3 ravitaillements
 - o Km 9 : Bois de Tincave
 - o Km 20 : Refuge du Mont Jovet
 - o Km 28 : Champey

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

9. Barrières horaires, contrôles et abandons

Trail Bozelain (19km) :

- Entrée du Bois de Tincave (Km 9, ravitaillement) : Barrière Horaire à 11h15.

Trail des crêtes du Mont-Jovet (30km) :

- Entrée du Bois de Tincave (Km 9, 1er ravitaillement) : Barrière Horaire à 10h15 ;
- Refuge du Mont Jovet (Km 20, 2ème ravitaillement) : Barrière Horaire à 12h30.

Grand Tour du Mont-Jovet (38km) :

- Entrée du Bois de Tincave (Km 9, 1er ravitaillement) : Barrière Horaire à 10h15 ;
- Refuge du Mont Jovet (Km 20, 2ème ravitaillement) : Barrière Horaire à 12h30 ;
- Champey (Km 28, 3^e ravitaillement) : Barrière Horaire à 14h30.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste. Le coureur pourra sinon attendre le serre file ou un contrôleur pour regagner ensemble l'arrivée, selon le lieu de l'abandon il pourra être rapatrié en véhicule, vous pouvez aussi regagner l'arrivée par vos propres moyens sous votre entière responsabilité.

Une équipe de serre-files fermera les parcours.

10. Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle
- Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones définies

11. Remise des prix et récompenses

- Samedi 17 juin : 20h00 dans l'aire d'arrivée.
- Dimanche 18 juin : à partir de 14h30 dans l'aire d'arrivée.

Pour chaque course, seront récompensés :

- 5 premiers « scratch » homme et femme ;
- 1^{er} de chaque catégorie homme et femme.

12. Annulation et remboursement

L'annulation et le remboursement ne sont possibles que dans les cas suivants : un accident, maladie, blessure, ou cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif 1 mois avant la course.

Les demandes d'annulation doivent être adressées à SiBo Conseil.

Vous aurez la possibilité de reporter votre inscription sur l'une des courses que nous organisons dans l'année ou sur l'année prochaine (limité à 1 an).

En cas d'annulation de la course pour des raisons météorologiques, aucun remboursement ne sera effectué.

13. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur le parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

14. Ethique et environnement

Les Trails de Bozel-Mont Jovet se déroulent dans un cadre préservé, en périphérie et au cœur du Parc National de la Vanoise. Tout coureur vu en train de jeter des déchets, de « couper » des sentiers sera disqualifié.

15. Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve.

Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

16. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

17. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

18. Réglementation FFA

Les Trails de Bozel-Mont Jovet se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

19. Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires.

20. Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.